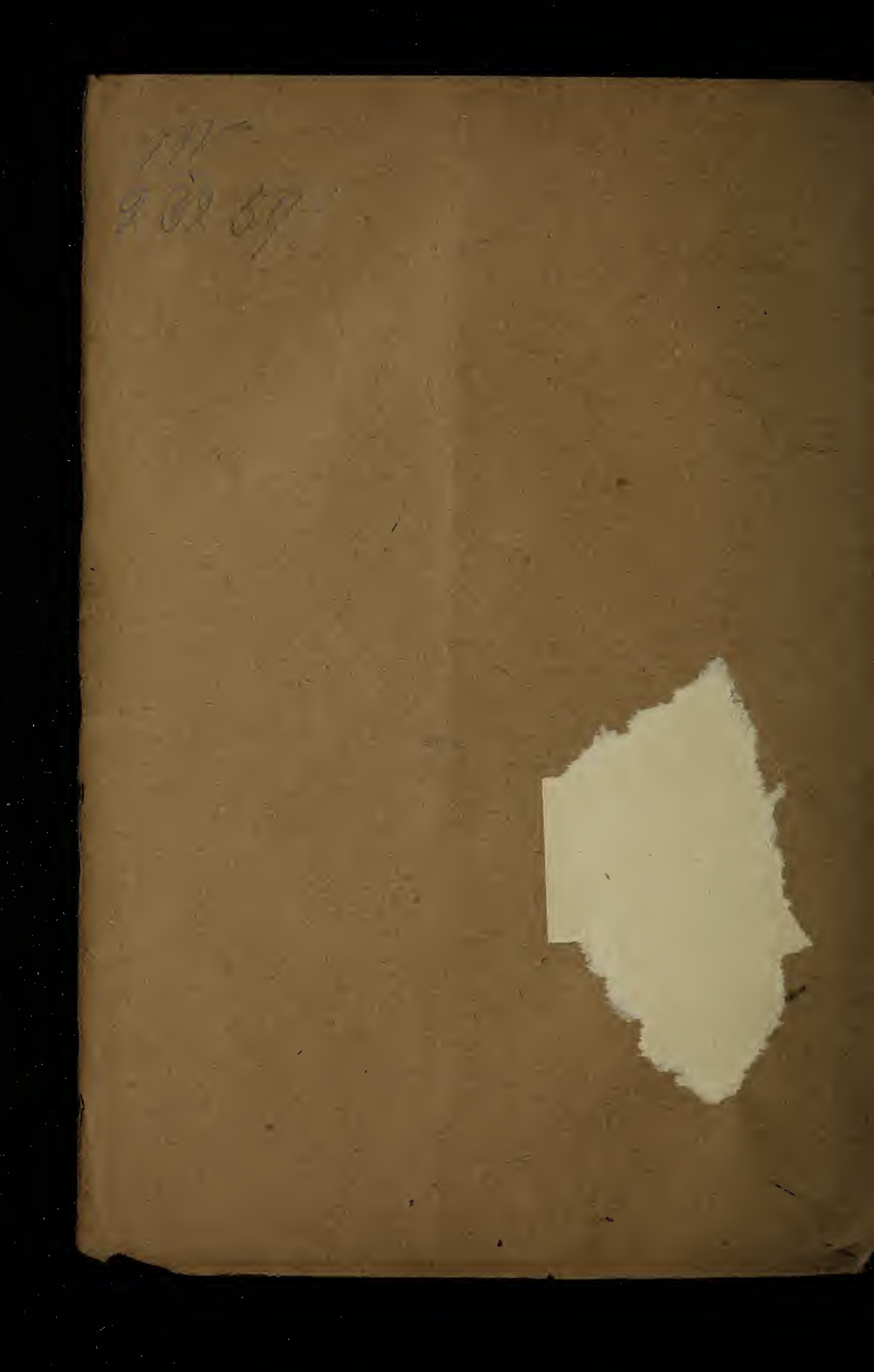


L'A PRISE du Chasteau de Riche-court, faicte par Monsieur le Duc de Guyse, le Dimanche 5. de Mars.

ENSEMBLE.

Vn bref narré de ce qui s'est passé en Picardie & Champagne, depuis ces derniers mouuements iusques à present.



A PARIS
De l'Imprimerie d'Anthoine du Brueil.
M. DC. XVII.


THE NEWBERRY
LIBRARY



LA PRISE DV CHASTEAV de Richecourt, par Monsieur le Duc de Guyse, le Dimanche 5. de Mars ensemble vn bref narré de ce qui s'est passé en Picardie & Champagne depuis ces derniers mouuements iusques à present.

QVe peut on voir de plus estrange que ce qui se voit en nos iours ou ceux qui doient auoir le plus iuste interest à la conseruation de cet Estat, sõt les mesmes qui semblent en aduãcer la ruine, & qui par diuers artifices dont ils se peuuent aduiser, peruertissent le peuple, & s'efforcent par tous moyens d'introduire la confusion dãs les ordres en descriant le Gouuernemẽt de

l'Estat & ainsi abusans de l'authorité souueraine sous le bas aage du Roy, desployét l'Enseigne, arment & se iettent à la campagne, & commettent tout ce que les loix diuines & humaines, deffendent au vassal pour le respect de son Prince souuerain.

C'est ce que la France à recogneu depuis le traicté de Loudun en la persóne de Messieurs les Ducs de Vendosme, de Neuers, de Mayenne & de Boüillon, qui ayant pris des mescontentement volontaires en suitte de leur retraicte hors de la Cour sous pretexte de se rendre asseurez, libres & à couuert, ont remply les Prouinces de Picardie & Champagne, de cruautez, Barbaries, & desolations si grandes, que ceux mesmes qui comme estrangers n'y ont aucun interest, en ont eu compassion & ne peuuent qu'ils ne se soient estonnez d'vne si longue patience & bonté du Roy qui pour ne perdre les Princes de ses armes à tousiours iusques à present attendu s'ils ne pourroient point r'entrer en leur deuoir, & recognoistre d'eux mesmes le precipice ou ceste violence les alloit renuersant.

Et pour commencer par le Duc de Neuers, luy qui fortifie ceste ligue par son

aſſociation auec les autres Princes, chacun ſçait par quelles pratiques il a commancé ſes entrepriſes ſur les villes du ROY en Châpagne, lors qu'aſſeuré ſur ceux qui auoiēt l'ame faicte comme luy, il pretendoit vn fortuné ſuccez de l'entrepriſe ſur la ville de Rheims, croyant auoir gaigné par l'entremiſe de ceux qui luy appartenoient, vn auantage tel ſur vne partie du peuple, que ſi les ſeruiteurs du ROY n'euſſēt deſcouuert ces menées, & les habitans plus fidelles intimidé les factieux, par la prōpte priſe des armes & barricades, ja n'y auoit plus d'eſperance, d'y pouuoir ſeruir le Roy en aſſurãce: ce qui fut ſagement preueu & detourné quant & quāt par le Marquis de la Vieuille Gouuerneur de ladite ville, qui faiſant emprisōner les autheurs de ce tumulte & faction, à maintenu toutes choſes en deuoir, & ne redoutant riē pour le ſeruice du Roy avāt faict refuſer l'entree des portes à MADAME la DUcheſſe de NEUERS, aiāt eu aduis des gros de Chauallerie qui ſuiuoiēt le peu de train qui la conduiſoit audit Reims, deſdaigna toutes les menaces qu'il luy furent faictes en ce reffus, aymant mieux ſouffrir la perte de ſon bien & le ſaccagement de

ses maisons, que de luy estre vn iour reproché, que pour la conseruation du sien, il ayt esté fauteur d'vne entreprise tramée, sur vne place que le Roy à confiee sur ses fidelitez. A l'exemple de Rheims, Chaalõs se donne sur ses gardes; & cognoissant, que pareilles pratiques s'y faisoient de la part dudit Duc, par gens mauuais suiects & tres mal affectionnez au seruice du Roy, qui tenoient des premieres charges en ladite ville, les habitans que se voyoient menacez d'vne garnison de cheuaux que ledit Duc y vouloit introduire, & autres semblables, se roidirent pour le seruice du Roy du costé de leur Gouuerneur le Comte de Tresmes, & le prient de faire demeurer aupres d'eux les Regimens que luy & le sieur de Praslin y auoient amenez, sans permettre de les abandonner, craignant d'en auoir affaire au besoin: Ces deux villes assurez pour le Roy le Duc de Neuers se voyant auorté en ses desseins ioint ses conseils auec ceux du duc de Boüillon, decerne cõmissions à quelques siens Gẽtils-hommes & Capitaines de ses places pour faire leuees de gẽs de guerre, se fortifie dãs Mezieres, Rhetel, saincte Menehoud, Char-

leuille & autres lieux, appelle les estrãgers pratique nombre de Vvallons qu'il fait entrer par tous lesdits lieux, & le reste des gens qui arment sous luy & agissent sous ses Commissions font vn tel rauage dans le pays, que les pauures gẽs ont esté cõtrains de tout quitter & abandonner à la rage & discretion de telles gens qui ne respirent que larcin & carnage : en suitte de ce, pour auoir dequoy ledit Duc à fournir la continuatiõ de ses leuees & payer ses troupes, par tout où la force la rendu Maistre, il s'est faict apporter la recepte des deniers du Roy, y à fait contraindre les Receueurs des parroisses & surchargeant le pauure peuple de nouuelles impositions de deniers à fait voir en cela, que le respect du Souuerain est peu de chose à l'endroit de ceux, qui mesprisent tout pour faire iouër les diuers ressorts de leurs passions.

Le Duc de Boüillon aussi de son costé à remué toute pierre, & s'est seruy de tout ce que la malice se pourroit aduiser, pour fortifier ceste ligue, il a donné sa ville, de Sedan pour retraitte à tous ceux qui auoient l'ame vlcerée de mille volontez de mal faire & remuer, il à pratiqué tant qu'il

a peu en Allemagine, semé & corné tout haut aux oreilles des Princes protestans & aux Estats de Hollande que depuis l'Alliance d'Espagne, on auoit delaissé & guiere ne faisoit on estat de l'amitié des anciens alliez & amis de ceste Couronne, il à escrit de toutes parts pour introduite la jalousie à la Cour des Princes, il à par ses menées tiré promesses des vns, gẽs de guerre des autres, argent & munitions d'ailleurs, si bien que pour seruir en ceste ligue il à mis toute pierre en œuure, continuant degaster & peruertir l'esprit & la reputation des Princes, de la reputation desquels il abuse & profite à leurs despens.

Le Duc de Mayenne, pour arriuer à ce qui s'est passé en Picardie, à aussi contribué de sa part tout ce qu'il à peu pour se rendre vn des chefs de ceste belle partie: il a assuré Soissons pour le seul respect & esgard de son seruice & de sa personne, ne permettant que le Roy y soit seruy ny obey en ses officiers & ministres, ayant mesme faict mettre hors les Principaux Magistrats, & ceux qui ne pouuant souffrir vn tel mespris ne vouloiẽt nullement acquiescer aux mauuais Conseils qui se tenoient contre l'au-

l'authorité & seruice du Roy.

Le Duc de Vendosme, qui à sa part des premiers entre les mescontens apres s'estre rendu maistre dans la Fere à accueilly tous ceux qui se ioignans à ses troupes ont rauagé le pays de Picardie, rançonné & picoré les suiects du Roy & faict dix milles incommoditez au pauure peuple : le Marquis de Cœuures son oncle, Gouuerneur de Laon, y ayant fait entrer deux cens cheuaux & autres gens de guerre, s'est tellement rendu absolu que tout y passe par ses mains & rien ne s'y faict que sous les commandemens les officiers du Roy n'ayant plus que le nom & non le pouuoir d'exercer librement leurs charges.

Toutes ces nouuelles tempestes s'eleuãs ainsi sans adueu & sans cause que pour la seule consideration de remuer & de se rendre redoubles aux prouinces mais qui tendent neantmoins à la ruine du pauure peuple, à la desolation de cet Estat, & preiudice de la tranquilité publique, ont excité leurs Maiestéz frappees d'vn vif ressentimẽt de tant de misere que souffrent leurs pauures suiects, d'aller au deuant de ces malheurs & d'empescher que ceste rebellion

contagieuse ne se glissast aux autres membres de cet Estat : si du commancement qu'elles en ont eu aduis, Monsieur de Praslin est commandé de monter à cheual auec bonne suitte de cheuaux & de Noblesse pour s'opposer au dessins du Duc de Neuers, à pris de nouueau sur luy saincte Menechoud& sainct Florẽtin, & pour coupper pied à ses pratiques a mis garnison par toutes les places de ladite Prouince de Champaigne

Pour empescher la descente des troupes estrangeres pratiquees par les Ducs de Neuers & de Bouillon, le Mareschal de Themines reçoit commandement de sa Maiesté departir & se tenir sur les frontieres de Champaignes és enuirons de Mezieres & Sedan, il prend auec luy trois cens cheuaux auec huict cens hommes du Regiment des gardes, & ne pouuant y estre assez tost arriué pour en faire la rencontre & disputer l'entrée desdites trouppes estrãgeres dans le Royaume, à aduis de quelques Enseignes Vvallonnes de nouueau arriuees qui s'estans mis en vn bourg assez mal asseuré choisi pour leur quartier, & logement, les force, les contraint de s'en-

fuir en deffaict vne partie desarme les autres, & les laisse sans forces ny moyen de se pouuoir deffēdre, ce qu'ayāt mis ledit Duc de Neuers en colere a par diuerses embusca des & façons cherché les occasiōs de pouuoir se vanger sur les trouppes dudit sieur de Themines, mais en vain a il consommé son temps ayant affaire à vn hōme de guerre qui sçait le moyen de conduire & retirer siens de surprises & de mal. Du depuis à mesure que ce mal alloit croissant, & que lesdits sieurs Princes continuoient leurs pratiques és païs estrangers, & se fortifioiēt continuellement dans les places qu'il occupent, tenans la Campagne en crainte & frayeur, prenans & emmenans indifferement prisonniers tous ceux qu'ils rencontroient & commettant tous actes d'hostilité dans lesdites Prouinces: pour le salut du peuple & de l'Estat, le Roy s'est resoult de faire vn corps d'armeés, fait entreiles Suisses en Champaigne renforce les garnisons de ses villes, faict faire diuerses leuées de trouppes, marcher le canon & les munitions de guerre, & commet le Duc de Guise pour conduire le tout, & en qualité de Lieutenant General exercer ce qui est de

sa charge & de son deuoir contre les rebelles demeurans opiniastres en leurs resolutions, faisans publier plusieurs declarations contr'eux pour les esmouuoir a implorer la clemence & le pardon de sa Maiesté & rentrer au chemin d'obeissance, si mieux n'ayment esprouuer ce que peut esperer le rebelle suiect, qui prouoque son Prince à changer sa patience en colere, sa bonté en fureur, sa misericorde en chastiement rigoureux.

Or depuis que ledit sieur Duc de Guyse s'est veu auec ceste charge de Lieutenant General de sa Maiesté, dãs le pays de Chãpagne, il a pensé des moyens par lesquels il pourroit faire cognoistre au Roy & à l'Estat, les preuues de ses fidelles seruices en l'acquit de son deuoir à la loüange & reputation de sa personne, si que voyant que nonobstant son parentage & proximité grande auec lesdicts sieurs Princes retirez, il falloit entreprendre la conduicte de l'armee & assembler vn camp pres de Rheins, il eut aduis que le Duc de Neuers auoit à dessein fait nouuel achapt d'vn certain chasteau appellé de Richecourt scis pres Rethel sur le chemin de Rheins, pour empes-

cher le passage des viures & autres commoditez allans & venans à l'armee du Roy, iugeant de l'importance du lieu se resolut de l'aller assieger en personne il prend auec soy quelque nombre d'infanterie & cheuaux auec quatorze pieces d'artillerie, & inuestir ladite place, assez forte d'assiette & de murailles, où estoient enuirõ quarante hommes pour la garder & asseurer audit Duc de Neuers, de deux costez il dresse sa batterie, presse ceux de dedans, dont vingt à diuerses fois furent tuez, ils font resistãce par l'espace de quelque tẽps, au bout duquel, se voyant à l'extremité demandent quatre iours pour aduiser à la composition qu'ils pretendoient faire qui estoit en effect demander temps auquel ils pourroient estre secourus des Princes: toutes ces considerations nonobstant, font patienter ledict sieur Duc de Guyse & leur ayant octroyé ledit temps, au bout de la il voulut sçauoir ce qu'ils auoient affaire, eux se voyans entre les mains du vainqueur, voyãs qu'il ne pouuoient esperer secours, aymerent mieux marchander leur vie par honneste compositiõ, que de se laisser forcer & contraindre par les armes du Roy,

qui les menaçoit de ruine & de chatiment, s'ils ne rendoient le Chasteau: Cete place renduë & remise entre les mains du Duc de Guise apres auoir enduré cent douze vollees de canon on les contraint de sortir la baguette blanche a la main le Dimanche 5. iour de Mars dernier sur les deux heures de releuee sans emporter autres armes ny bagages, protestans de là en auant ne porter iamais armes contre le seruice de sa Majesté.

Les Princes aduertis du siege de ceste place, s'assemblerent pour deliberer du secours qu'ils y pourroient mener pour en diuertir ledit sieur Duc de Guise, si firent cōposition six qu'ils estoient, cest asçauoir les Ducs de Vendosme de Neuers, de Mayēne de Boüillō, les Marquis de Cœuures & Comte de la Suse, d'y mener vne partie de leur armée pour detourner ledit Duc de son entreprise & le contraindre ou de quitter ou luy dōner bataille, mais tard y arriuerent car le Chasteau estoit ia rendu, les gens du Roy dedans, & leurs garnisons sorties. Ceste place incommodoit fort le passage & tous le pays circonuisin aussi le Duc de Neuers l'auoit il acheptée exprez

pour cet effet,& la reductiō d'icelle apporte grandes commoditez à l'armee du Roy, laquelle toutefois ledit Duc de Guise pretend fair raser pour n'estre plus à l'aduenir la retraicte de ceux qui voudroient rebeller contre le seruice du Roy.

FIN.

Lee

